

APPROBATION d'un DEPASSEMENT de CREDIT de l'ARTICLE 45 du budget de l'exercice 1950.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 11 Mai 1951

Mesdames,

Messieurs,

Il a été constaté à l'article 45 "Assurances Sociales" (cotisations patronale et ouvrière) du budget pour l'exercice 1950 un dépassement de crédits de TRENTE CINQ MILLE CINQ CENT QUARANTE SEPT FRANCS (35.547 Frs).

Comme ces crédits ne peuvent être évalués qu'en fin d'exercice, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver ce dépassement./.

Le Maire,
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.